

Orange anticipe d'un mois la fin des frais de roaming en Europe

Orange a décidé d'anticiper la fin des frais d'itinérance des communications mobiles en Europe. Alors que celle-ci est programmée pour le 15 juin prochain dans les (encore) 28 pays de l'Union, ainsi qu'en Norvège, Islande et au Lichtenstein, l'opérateur historique appliquera ce principe dès le 18 mai prochain, indique Michel Jumeau, directeur Digital et Marketing, dans un [tweet](#). A partir de cette date, les clients Orange et Sosh « *pourront utiliser leur forfait en Europe comme en France* », affirme l'opérateur.

Mêmes tarifs en France qu'en Europe

Concrètement, les appels, SMS et MMS passés vers et depuis les pays de l'Union, ainsi qu'en Suisse et en Andorre, seront utilisables sans surcoût. Tout comme la navigation Internet dont l'utilisateur bénéficiera, au cours de son voyage, des mêmes conditions forfaitaires qu'en France. Les clients qui ont opté pour l'offre de débit réduit au-delà de l'enveloppe Internet forfaitaire pourront ainsi continuer à surfer, mais à petite vitesse. Pas de risque de surfacturation, donc. L'évolution des conditions tarifaires seront automatiques et transparentes pour les utilisateurs quel que soit leur forfait.

La fin des frais d'itinérance devrait donc lever les freins à la consommation des services lorsque les utilisateurs voyagent en dehors de leur pays de résidence (ou d'abonnement à une offre mobile dans les zones transfrontalières). Pour éviter les factures trop salées, ces derniers ont généralement tendance à limiter leurs communications aux seuls usages jugés indispensables. En anticipant de près d'un mois la fin des frais d'itinérance, Orange espère probablement attirer les utilisateurs qui n'auront pas la patience d'attendre un mois. C'est aussi un moyen de répondre à l'offre de Free qui, le 14 mars dernier, avait élargi à toute l'année (et non plus durant seulement 35 jours) l'usage de son forfait mobile à l'international (plus de 35 pays, dont l'Amérique du Nord). Une annonce qui poussait SFR à modéliser dès le lendemain un nouveau forfait Red Europe.

L'ensemble du forfait data

Si Orange donne l'impression de réagir avec un temps de retard sur la concurrence, l'opérateur historique entend se distinguer en permettant l'usage total de l'enveloppe data des abonnés. Y compris les gros volumes (20 Go ou plus). Alors que la réglementation européenne qui entrera en vigueur le 15 juin permettra aux acteurs de la limiter pour éviter les abus. Mais aussi de surfacturer une fois dépassée la limite du volume de data autorisé. Orange annonce qu'il préviendra le client dès qu'il aura atteint 80% de son forfait. En cas de hors forfait, l'opérateur bloquera les accès à partir de 50 euros de dépense. Pour limiter les frais.

Par ailleurs, les clients Orange et Sosh disposeront notamment de l'accès à la 4G dans la plupart des pays (hors Malte et Chypre pour l'heure en cours de négociation). Une offre qui se distingue de celle de Free qui, pour l'heure, restreint les accès à la seule 3G en Europe.

Lire également

[Nouvelle offre : Free active le roaming inclus toute l'année](#)

[Roaming : SFR répond à Free avec Red Europe](#)

[Enfin le bout du tunnel pour la fin des frais de roaming en Europe](#)